

062223

TRES. MONTREUIL-SUR-MER

Etat des présentations et admissions en non-valeur

30000 COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 062223

Budget collectivité : 30000

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

HEL16P

Le 14/12/2021





30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtés à la date du 26/10/2021

Numéro de la liste : 4904190232

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

581,60 Euro (s)

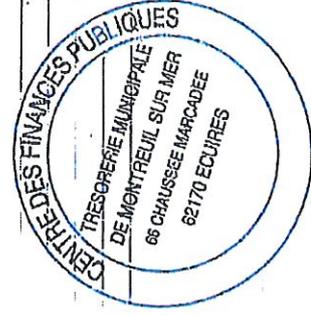
30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 26/10/2021

Numéro de la liste : 4904190232

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2016	T-566	1	70688-253-		GALAND Sabrina	102		105,00 PV carence		
Particulie	2018	T-208	1	70688-253-		GALAND CALOIN Sabrina	102		315,00 PV carence		
Inconnue	2014	T-1131	1	70323-822-		L ART DE LA FACADE CA	300		40,40 PV carence		
Inconnue	2014	T-1122	1	70323-822-		L ART DE LA FACADE CA	300		50,50 PV carence		
Inconnue	2014	T-1133	1	70323-822-		L ART DE LA FACADE CA	300		70,70 PV carence		
						TOTAL			581,60		



A ECUIRES, Le 26/10/2021

Le Comptable Public

DEVILLAINÉ Odile


 MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 26/10/2021

Numéro de la liste : 4904190232 - 5 Pièces présentées pour un montant de 581,60

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Catégories de produits	Motifs de présentation	Tranches de montant	Exercice de P.I.E.C	Pièces pour	Pièces pour
	Personne physique - Inconnue			2018	3	161,60
	Personne physique - Particulier			2016	2	420,00
	Autres produits de gestion courante			2015	2	420,00
	DIVERS,				3	161,60
	PV carence				5	581,60
	Inférieur strictement à 100				3	161,60
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000				2	420,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000				0	0,00
	Supérieur ou égal à 5000				0	0,00
				2018	1	315,00
				2016	1	105,00
				2015	3	161,60

062223

TRES. MONTREUIL-SUR-MER

Etat des présentations et admissions en non-valeur

30000 COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Nombre de pages : 3

FIN DE DOCUMENT

675

TITRE EXECUTOIRE
copie destinée au débiteur formant avis des sommes à payer

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Exercice : 2016

Émetteur de la créance

VILLE D'ETAPLES-SUR-MER
 Maire Philippe FAIT

Expéditeur :

CENTRE DES FINANCES MONTREUIL SUR MER
 66 CHAUSSEE MARGADEE
 62170. ECUIRES

Destinataire de votre paiement

Trésorerie : CENTRE DES FINANCES MONTREUIL SUR MER
 Référence banque : FR903000100152E628000000010-BANQUE DE FRANCE ARRAS (CENTRE DE IMPOTS DE MONTREUIL)

Destinataire :

MME GALLAND SABRINA
 1 RUE GUSTAVE SOUQUET
 62630 ETAPLES

Détails			
Libellé par ligne d'imputation	Imputation	N° d'inventaire	Somme Due
CLASSE DE NEIGE 27/02/16 AU 05	70688 253		105,00
Total TTC			105,00
		Euros	

Références du Titre				Objet et Décompte de la Recette	
Année d'Origine	Émis et Rendu exécutoire le	Numéro du Bordereau	Numéro du Titre		
2016	19/08/2016	56	566	CLASSE DE NEIGE 27/02/16 AU 05/03/16	
				CLASSE DE NEIGE 27/02/16 AU 05/03/16	

Modalités de règlement :

- A compter de la réception, vous disposez d'un délai de :
 - o 30 jours pour payer cette somme selon les modalités indiquées ci-dessous.
 - o deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités indiquées ci-dessous.
- Par virement sur le compte du Comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.
- En espèces (dans la limite de 300 €) : à la caisse du Comptable chargé du recouvrement. Munissez-vous du présent avis. Un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal : Remplissez-le à l'ordre du trésor public et joignez le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Recommandations :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur le présent acte.

Réclamations :

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception de ce présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué sur cet avis (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L.213-5 et L.213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Exercice	Numéro du Titre	Nom du Débiteur et Somme due	Collectivité ou Service
2016	566	Mme GALLAND SABRINA	VILLE D'ETAPLES-SUR-MER MAIRIE 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62630 ETAPLES Code Collectivité : 300 - Code Budget : 00
		105,00	Euros

Partie correspondant au papillon détachable figurent sur l'avis des sommes à payer.

TITRE EXECUTOIRE

copie destinée au débiteur formant avis des sommes à payer

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Exercice : 2018

Émetteur de la créance

VILLE D'ETAPLES-SUR-MER
Maire Philippe FAIT

Expéditeur :

CENTRE DES FINANCES MONTREUIL SUR MER
66 CHAUSSEE MARCADEE
62170 ECUIRES

Destinataire de votre paiement

Trésorerie : CENTRE DES FINANCES MONTREUIL SUR MER
Référence banque :
FR903000100152E62800000010-BANQUE DE FRANCE
ARRAS (CENTRE DE IMPOTS DE MONTREUIL)

Destinataire :

MME GALAND CALOIN SABRINA PETER
24 ROUTE D HILBERT
62630 ÉTAPLES

Détail

Libellé par ligne d'imputation	Imputation	N° d'Inventaire	Somme Due
Participation Classe Neige Enfnt CALOIN Mathéo	70688 253		315,00
Total TTC			315,00
			Euros

Références du Titre

Année d'Origine	Émis et Rendu exécutoire le	Numéro du Bordereau	Numéro du Titre
2018	16/04/2018	32	208

Objet et Décompte de la Recette

Participation Classe Neige Enfnt CALOIN Mathéo

Modalités de règlement :

- A compter de la réception, vous disposez d'un délai de :
 - o 30 jours pour payer cette somme selon les modalités indiquées ci-dessous,
 - o deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités indiquées ci-dessous.
- Par virement sur le compte du Comptable chargé du recouvrement ; veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.
- En espèces (dans la limite de 300 €) : à la caisse du Comptable chargé du recouvrement, Munissez-vous du présent avis. Un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal : Remplissez-le à l'ordre du trésor public et joignez le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Renseignements :

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur la présent acte.

Réclamations :

Pour contester la bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception de ce présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué sur cet avis (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L.213-5 et L.213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Exercice	Numéro du Titre	Nom du Débiteur et Somme due	Collectivité ou Service
2018	208	Mme GALAND CALOIN SABRINA PETER	VILLE D'ETAPLES-SUR-MER MAIRIE 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62630 ETAPLES Code Collectivité : 300 - Code Budget : 00
		315,00	Euros

Partie correspondant au papillon détachable figurant sur l'avis des sommes à payer.

RECEIPT FOR THE PAYMENT OF TAXES

STATE OF NEW YORK

IN SENATE

JANUARY 1, 1970

RECEIVED

STATE OF NEW YORK

STATE OF NEW YORK
DEPARTMENT OF TAXATION

STATE OF NEW YORK
DEPARTMENT OF TAXATION

MONTHLY I.T.C. =

70.70

MONTHLY I.T.C. PAYMENT: I, the undersigned, hereby certify that the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, is \$70.70. I have enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York.

STATE OF NEW YORK: I, the undersigned, hereby certify that the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, is \$70.70. I have enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York.

STATE OF NEW YORK: I, the undersigned, hereby certify that the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, is \$70.70. I have enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York. I have also enclosed herewith the amount of the monthly I.T.C. payment for the month of January, 1970, in the form of a check payable to the State of New York.

STATE OF NEW YORK
DEPARTMENT OF TAXATION
STATE OF NEW YORK
DEPARTMENT OF TAXATION
STATE OF NEW YORK
DEPARTMENT OF TAXATION

